



GROUPEMENT NATIONAL des DIRECTEURS GÉNÉRAUX d'ASSOCIATION
DU SECTEUR EDUCATIF, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Communiqué de presse

Ségur de la Santé

Pourquoi exclure certains professionnels du soin et de l'accompagnement des revalorisations salariales ?

Dix fédérations et organisations alertent les Présidentes et Présidents des conseils départementaux

Paris, le vendredi 3 septembre 2021 – Dans le sillage des dernières élections départementales, les fédérations et organisations APF France handicap, l'APAJH, la Croix Rouge Française, la FEHAP, Nexem, l'Unapei, la CNAPE, la FISAF, l'UNIOPSS et le GNDA interpellent les Présidentes et Présidents des conseils départementaux, récemment élus, sur les conséquences du Ségur de la Santé, et plus spécifiquement sur la non revalorisation des salaires des professionnels du soin et de l'accompagnement sous leur responsabilité.

Les professionnels du secteur social et médico-social, grands oubliés du Ségur de la Santé

Dès le début des négociations dans le cadre du Ségur de la santé et de la mission Laforcade, les fédérations et organisations du secteur privé non lucratif avaient alerté sur les dangers d'une iniquité de traitement entre les secteurs mais aussi entre les professionnels du soin et de l'accompagnement. Un courrier leur a été adressé en mai 2021 pour connaître leurs décisions. Face au silence de la majorité d'entre eux, les fédérations et organisations renouvellent leur cri d'alarme. Ainsi, elles ont décidé de saisir localement et individuellement l'ensemble des présidents et présidentes de conseil départemental au cours du mois d'août (cf. courrier en annexe).

Pas moins de 241 000 professionnels* pour le secteur privé non lucratif sont concernés, dont 19 000* pour le secteur des personnes âgées, 85 000* pour celui des personnes en situation de handicap, 72 000** dans le secteur de la protection de l'enfance, 33 000** dans le secteur de l'aide à la famille et 32 000** dans le secteur de l'insertion - lutte contre les exclusions.

Les conséquences d'un refus de revalorisation salariale engendreront inexorablement une fuite de ces professionnels vers d'autres métiers, mieux rémunérés et moins pénibles ou vers des établissements ayant acté cette revalorisation, créant ainsi un système de santé à deux vitesses.

Une conséquence d'autant plus désastreuse pour un secteur qui peine depuis longtemps à recruter et à fidéliser ses personnels, particulièrement éprouvés durant la crise du COVID 19.

Le secteur privé non lucratif accompagne 164 000 personnes* en situation de handicap et 74 000* jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance. Comment assurer une continuité de soin et d'accompagnement dans un tel contexte ? Quelle réponse apportée aux familles ?

C'est pourquoi, il est urgent que les départements s'engagent à revaloriser en 2022 les salaires des professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social sous leur autorité. Les fédérations et organisations attendent également leur participation à la conférence sociale, avec l'ensemble des financeurs, pour répondre à l'enjeu de l'attractivité des métiers dans les secteurs médico-sociaux et sociaux des financeurs, prévue en fin d'année.

**Source : DREES*

*** source : OPCO Santé*

Courrier des dix fédérations et organisations adressé aux présidentes et aux présidents des conseils départementaux.

CONTACTS PRESSE :

APAJH : Céline DIAZ - c.diaz@apajh.asso.fr

06 30 43 60 01

APF France handicap : Sophie Lasbleis – sophie.lasbleis@apf.asso.fr

01 40 21 10 93 - 06 89 74 97 37

FEHAP : Maryse de Wever – maryse.deweever@fehpa.fr

01 53 98 95 30 - 06 77 20 93 81

Unapei : Elodie Audonnet - e.audonnet@unapei.org

01 44 85 50 83 – 06 21 63 36 07